



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ACADÉMIE
DES SPORTS



Dossier de presse



**Prix national de
l'éducation 2017**

Mercredi 5 juillet 2017

Sommaire

Communiqué de presse	page 3
Prix de l'éducation	page 4
. Note de service n° 2017-057 du 4 avril 2017	page 4
. Règlement du Prix de l'éducation 2017	page 4
. Calendrier 2016-2017	page 7
Hugo Lagorce, lauréat du prix académique	page 8

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Mercredi 5 juillet 2017, Daniel Auverlot, recteur de l'académie de Limoges, chancelier des universités, a remis à Hugo Lagorce, élève de 1^{ère} STI2D au lycée Raoul Dautry à Limoges, le Prix de l'éducation 2017, lors de la cérémonie académique qui s'est déroulée au rectorat en présence de Christian Lacote, proviseur du lycée Raoul Dautry, des parents de Hugo Lagorce, et des membres du jury académique. Le Prix de l'Education récompense les élèves qui conjuguent des valeurs sportives, scolaires et civiques.

Cette distinction a pour objectif de récompenser les élèves qui se distinguent, de façon remarquable, par un ensemble de qualités dans les trois domaines que sont l'excellence de leurs résultats scolaires, leurs performances et leur investissement sportif, et leur engagement à tous les niveaux, aussi bien dans le cadre de l'établissement qu'en dehors. Elle valorise la diversité des talents et des réussites et reflète les missions essentielles de l'Éducation nationale : la réussite et l'excellence scolaire, la pratique sportive par les élèves et l'engagement citoyen.

Hugo Lagorce, élève de 16 ans scolarisé en 1^{ère} STI2D au lycée Raoul Dautry à Limoges, remporte cette année la finale académique et un chèque de 500 euros attribué par l'Académie des sports. Il concourt à présent pour la finale nationale qui récompensera deux lauréats lors d'une cérémonie officielle à Paris en fin d'année.

Prix de l'éducation

Note de service n° 2017-057 du 4 avril 2017

Le Prix de l'éducation a été créé en 1975 à l'initiative de l'Académie des sports, sous le patronage du ministre en charge de l'éducation nationale. Ce prix, dans un premier temps académique, est devenu national en 1987.

Il est ouvert :

- aux élèves des lycées général et technologique : classes de premières ;
- aux élèves des lycées professionnels : classes de première professionnelle du baccalauréat professionnel et classes de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle.

Il récompense deux élèves particulièrement remarquables, proposés par leur chef d'établissement, réunissant un ensemble de qualités (réussite scolaire, palmarès sportif, engagement personnel au service de la collectivité) et démontrant des capacités à s'engager à tous les niveaux (scolaire, sportif et social), aussi bien dans le cadre de l'établissement scolaire qu'en dehors de celui-ci.

Ces capacités d'engagement se révèlent particulièrement à travers la pratique d'activités physiques et sportives. Les situations concrètes de découverte et d'application de la règle sportive incitent les jeunes à un comportement plus responsable et leur offrent une occasion supplémentaire d'accéder aux valeurs sociales et morales.

Plus qu'une distinction honorant les qualités personnelles d'un élève, le Prix de l'éducation a donc aussi valeur d'exemple et d'entraînement pour l'ensemble de la communauté éducative et permet de valoriser la diversité des talents et la multiplicité des réussites. Il s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du parcours citoyen tel qu'il est présenté par la circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 publiée au Bulletin officiel du 23 juin 2016, notamment dans sa dimension liée aux engagements de l'élève.

Règlement du Prix de l'éducation 2017

Le Prix de l'éducation se déroule en deux phases successives : le Prix académique de l'éducation et le Prix national de l'éducation.

1. Le Prix académique de l'éducation

Le suivi académique de l'opération est confié au référent « mémoire et citoyenneté » de l'académie. Ce dernier informe les chefs d'établissement de l'appel à candidatures dès la parution de la présente note de service au Bulletin officiel.

1.1 Dépôt des candidatures

Le dossier de chaque candidat est rempli informatiquement sur le formulaire numérique téléchargeable sur le site Eduscol à la page suivante : <http://www.eduscol.education.fr/prixeducation> (les dossiers remplis de façon manuscrite ne

sont pas acceptés). Il comprend des éléments d'évaluation (qualités sportives, scolaires et d'engagement ; personnalité de l'élève ; avis du chef d'établissement ; etc.) et des renseignements sur la situation familiale et sociale du candidat. Non publié, ce document, impérativement validé par le chef d'établissement, est transmis aux services académiques, selon les modalités définies par le recteur d'académie, au plus tard le vendredi 13 mai 2016.

1.2 Composition du jury académique

Le jury académique est présidé par le recteur d'académie (ou son représentant).

Il comprend, dans la mesure du possible :

- le référent académique « mémoire et citoyenneté » ;
- un représentant de l'Académie des sports ;
- un inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), désigné par le recteur d'académie ;
- un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'éducation physique et sportive ;
- un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) des établissements et de la vie scolaire ;
- le délégué académique aux enseignements techniques (Daet) ou son représentant ;
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant ;
- le directeur régional de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ou son représentant ;
- un représentant du conseil régional ;
- deux chefs d'établissement ou chefs d'établissement adjoints ;
- une personnalité sportive de la région, désignée par l'Académie des sports ;
- un ancien lauréat du Prix académique de l'éducation ;
- un membre du Conseil académique de la vie lycéenne.

1.3 Délibérations du jury académique

Entre le lundi 22 mai et le vendredi 16 juin 2017, le jury est réuni à l'initiative du recteur d'académie, qui définit les modalités de son fonctionnement.

Si le nombre de dossiers présentés dans l'académie le justifie, le recteur d'académie peut décider que la sélection soit faite par un jury. Sont conviés à y participer au moins un représentant de l'éducation nationale, un représentant de l'Académie des sports et un représentant de l'Union nationale du sport scolaire.

À l'issue de ses délibérations, le jury académique ne peut désigner qu'un **seul lauréat** (pas d'ex aequo).

1.4 Remise du Prix académique

Avant la fin de l'année scolaire 2016-2017, le prix académique est remis à l'occasion d'une cérémonie officielle présidée par le recteur d'académie, en présence d'un représentant de l'Académie des sports.

Le prix, attribué par l'Académie des sports, est constitué d'un chèque de cinq cents euros.

Des récompenses annexes ou complémentaires peuvent parfois être attribuées dans le cas où des organismes régionaux ou locaux souhaitent gratifier un candidat exemplaire.

2. Le Prix national de l'éducation

2.1 Transmission, par chaque rectorat, du dossier du lauréat académique

À l'issue des délibérations du jury, les services académiques transmettent, **par voie électronique uniquement**, un exemplaire du dossier du lauréat, accompagné d'un document précisant le nombre de candidatures présentées dans l'académie, **à la fois** :

- au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (direction générale de l'enseignement scolaire), à l'adresse suivante : prixeducation.dgesco@education.gouv.fr ;
- à l'Académie des sports, à l'adresse suivante : cdanaux@aso.fr.

La date limite de transmission des dossiers des lauréats académiques est fixée au **lundi 20 juin 2016**.

Le jury national se réunit à la fin de l'année 2016 ou au tout début de l'année 2017 et désigne les deux meilleurs candidats, parmi ceux présentés par les académies.

2.2 Composition du jury national

Le jury national est présidé par la directrice générale de l'enseignement scolaire, ou son représentant, en présence du président de l'Académie des sports et du directeur national de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Il comprend également :

- un recteur d'académie (ou son représentant) ;
- un inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) du groupe « éducation physique et sportive » ;
- un inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) du groupe « établissements et vie scolaire » ;
- un inspecteur général de la jeunesse et des sports ;
- deux chefs d'établissement ;
- cinq membres de l'Académie des sports ;
- une personnalité de la vie associative ;
- un membre du Conseil national de la vie lycéenne ;
- un ancien lauréat du Prix national de l'éducation.

2.3 Délibérations du jury national

Les dossiers des lauréats académiques sont transmis, avant la réunion, aux membres du jury par les services de la direction générale de l'enseignement scolaire.

Si l'un des membres du jury national se trouve dans l'impossibilité de participer à la réunion du jury, il a la possibilité de transmettre préalablement sa proposition de classement des meilleurs dossiers aux services de la direction générale de l'enseignement scolaire qui présenteront ce choix lors de la réunion du jury.

À l'issue de ses délibérations, le jury national désigne jusqu'à **deux lauréats** (sans hiérarchisation entre eux). Il peut éventuellement attribuer des mentions.

2.4 Remise du Prix national de l'éducation

Le prix national est remis aux deux lauréats finalistes lors d'une cérémonie officielle à Paris. Ce prix, attribué par l'Académie des sports, est constitué d'un chèque de mille euros pour chacun des lauréats.

Toutes les informations relatives au Prix de l'éducation sont consultables à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/prixeducation>.

Calendrier 2016-2017

- **Prix académique**

Au plus tard le 19 mai 2017 : transmission des dossiers des candidats au rectorat

Entre le 22 mai et le 16 juin 2017 : le jury de chaque académie désigne le lauréat académique

- **Prix national**

Jusqu'au 19 juin 2017 : transmission des dossiers des lauréats académiques à l'Académie des Sports et au ministère de l'Éducation nationale

Fin 2017 ou début 2018 : réunion du jury national pour retenir les deux lauréats

Hugo Lagorce, lauréat du prix académique 2017

- Hugo Lagorce, né le 16 novembre 2000 à Limoges

Etablissement fréquenté

Hugo Lagorce est scolarisé en 1^{ère} STI2D au lycée Raoul Dautry à Limoges (87).

Résultats scolaires

Appréciations du professeur principal

Hugo a des résultats satisfaisants, il fait preuve d'une attitude volontaire et impliquée et prend très au sérieux son rôle de délégué. Il a su instaurer une relation de confiance avec ses camarades et ses professeurs, contribuant ainsi au bon fonctionnement de la classe.

Avenir professionnel envisagé : baccalauréat STI2D puis STAPS dans l'objectif de devenir éducateur sportif.

Engagement et palmarès sportifs

Dans le cadre de l'EPS

Hugo possède des qualités physiques certaines, il s'investit activement et avec sérieux grâce à un travail appliqué. Il est également force de proposition dans son équipe (en volley) et son groupe (en acrosport) tout en restant à l'écoute de ses camarades. C'est un très bon ensemble en EPS.

Dans le cadre du sport scolaire

Hugo a intégré la section sportive football du lycée à la rentrée 2015. Il en est aujourd'hui un élément moteur, s'investissant avec motivation dans toutes les activités proposées, pratiques ou théoriques. Il est reconnu de façon unanime de ses pairs pour ses qualités sportives et humaines.

Hugo est un jeune officiel de futsal et de football au niveau académique, et capitaine de l'équipe de futsal.

Il a été classé 4^e du championnat de France excellence du futsal 2017 et 5^e du championnat de France excellence de football 2017.

Dans le cadre du sport civil

Hugo a participé au championnat de France national U17 de football avec l'équipe du Limoges FC. Il est arbitre bénévole en championnat district et encadre des équipes de jeunes ou féminines dans son club formateur, le FC Occitane, avec lequel il garde un lien fort.

Engagement au service de la collectivité

Engagement et responsabilités diverses dans le cadre scolaire

Elu délégué de sa classe, Hugo représente ses camarades dans plusieurs instances de l'établissement : conseil d'administration, conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), conseil de discipline. Hugo est également membre de la maison des lycéens (MDL).

Il a participé à des actions éducatives en lien avec l'éducation à la citoyenneté (concours La flamme de l'égalité, concours national de la Résistance et de la Déportation).

Engagement et responsabilités diverses en dehors du cadre scolaire

Hugo est un membre actif de l'association Calc'o lycée (centre d'animation, loisirs et culture), association d'animation socio-éducative ayant pour but de développer l'engagement et la participation citoyenne des jeunes à la vie de leur territoire. Il a un projet d'action d'aide humanitaire avec l'association Noukou, association à caractère humanitaire, laïque et apolitique, qui se fixe comme objectif d'apporter de l'aide aux enfants du Togo en situation d'urgence en couvrant leurs besoins vitaux comme se soigner, se nourrir, s'abriter et s'éduquer. Noukou agit ainsi pour l'amélioration de leurs conditions de vie dans la perspective d'un développement durable et autonome.

Avis détaillé du chef d'établissement

Hugo Lagorce se distingue tout particulièrement par son comportement au sein de la communauté éducative. Délégué de classe et élu au conseil de la vie lycéenne et au conseil d'administration, il est très motivé par ses missions de représentant des élèves assidu aux réunions, toujours volontaire pour communiquer son expérience de lycéen auprès des plus jeunes (collégiens ou élèves de seconde lors de forums ou des journées portes ouvertes par exemple), il est aussi force de proposition auprès des adultes. Le sérieux et la motivation avec lesquels il exerce ses différents mandats sont unanimement reconnus au sein de l'établissement.

Membre de la section sportive football qu'il a intégrée en septembre 2015, il est capitaine de l'équipe qui a participé en 2017 à deux championnats de France UNSS en catégorie Excellence (4^e place en futsal et 5^e place en football sur 16 équipes). Gardien de but, il a largement contribué à l'obtention de ces bons résultats sportifs. Il s'est également impliqué en 2016 dans l'élaboration d'un clip vidéo réalisé dans le cadre de l'opération « Mon Euro 2016 », travail qui a permis au lycée Raoul Dautry d'être désigné lauréat national dans la catégorie lycées.

Le dynamisme de Hugo dépasse le cadre du lycée puisqu'il s'investit activement au sein d'une association ayant pour objectif de développer l'engagement et la participation citoyenne des jeunes à la vie de leur territoire, l'association Calc'o lycée.

« Un esprit sain dans un corps sain », la citation caractérise parfaitement ce jeune qui présente les qualités pour prétendre à cette distinction.

Rectorat

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges Cedex

05 55 11 40 40
ce.rectorat@ac-limoges.fr
<http://www.ac-limoges.fr>



@ac-limoges